OISE

Fédération Française d'Équitation
Comité Départemental d'Équitation

Le 21/02/2022

ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE 2022
du CDE de l'OISE
CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale modificative du Comité Départemental d'Équitation de l'Oise se tiendra le :

25 Mars 2022 à 14h00,
uniquement par correspondance

lien de connexion à la visio conférence : https://us02web.zoom.us/j/85107218743

Les membres actifs du Comité Départemental d'Équitation de l'Oise ayant délivré au moins une licence au 31 août 2021 et à jour de leur cotisation au 31 Janvier 2022, pourront voter **par correspondance uniquement, (bulletins à envoyer au siège du CRE, Maison du Sport, 367 Rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq 59650) du 23 Février 2022 au 24 Mars 2022 à 9h30** (heure du dernier passage de la poste au siège social du CRE).

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article XXI des statuts du CDE).

ORDRE DU JOUR :
Adoption des Statuts et du Règlement intérieur du Comité départemental de d'Équitation de l'Oise

Ces statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site internet de l'organe déconcentré https://equi-oise.fr/ et sur le site du CRE Hauts de France :
https://crehautsdefrance.com/category/assemblee-generale/

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra du 25 Mars 2022 jusqu'au **1er Avril 2022 à 9h30** (heure du dernier passage de la poste au siège social du CRE).

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le **1er Avril 2022 à 14h** dans les mêmes conditions que la 1ère Assemblée générale.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jean-Pierre Tatincloux
Président du CRE Hauts de France
En charge provisoire du CDE Oise

Siège Social : Maison du Sport, 367 Rue Jules Guesde 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 09 52 88 59 62 ; email : cre .hautsdefrance@gmail.com
SIREN : 831 165 261

OISE

Fédération Française d'Équitation
Comité Départemental d'Équitation

Comment voter ?

- Cochez la case de votre choix pour exprimer votre vote
- Pliez le bulletin de vote et glissez-le dans l'enveloppe anonyme
- Fermez-la et mettez-la dans l'enveloppe de renvoi à l'adresse du CRE Hauts de France
- **N'oubliez pas de signer l'étiquette d'émargement au dos de l'enveloppe retour**
- Postez votre courrier dans le délai imparti. Votre bulletin doit parvenir au plus tard le 24 Mars 2022 (J-1 AGM).

Attention :

- Sous peine de nullité du bulletin de vote, un seul choix devra être opéré pour chacun des points à l'ordre du jour.
- Toute surcharge ou rature entrainera la nullité du bulletin de vote. Sont également déclarés nuls les bulletins autres que ceux fournis, sans enveloppe ou dans une autre enveloppe que celle fournie.

MERCI !